

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 19 Février

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 février 1895

Le Budget des Cultes

M. Chauvin développe un contre-projet dont le premier article porte que le budget des cultes est aboli, ainsi que le Concordat et les articles organiques. La question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat sert, à la classe dirigeante, de dérivatif à d'autres questions autrement vitales. Il est temps d'en finir avec cette question. Nous demandons le retour à l'Etat de tous les biens de main-morte. On a laïcisé l'école, on a laïcisé les patrons, cléricalisé l'atelier, on oblige les ouvriers à s'abonner à la *Croix*, sous peine de n'avoir pas de pain. (Rires ironiques.)

M. de Baudry d'Asson. — Je proteste.

M. Chauvin continue en s'échauffant. Il demande la séparation de l'Eglise et de l'Etat, il mêle toutes les questions et parle de la commission d'enquête dans laquelle les socialistes ne sont pas représentés. (Bruit.)

Incident tumultueux

M. Chauvin. — Il n'est pas nécessaire de subventionner les prêtres. Le parti socialiste est un parti de tolérance.

M. de Baudry d'Asson. — Et la Commune ? (Rires et applaudissements.)

Aux bancs socialistes : Vive la Commune !

M. Chauvin. — Nous sommes un parti de tolérance. Nous refusons de subventionner les prêtres qui représentent l'intolérance. Nous voulons la liberté de penser pour tous, même pour les malheureux auxquels on impose la religion. (Applaudissements ironiques à droite et au centre, les socialistes applaudissent bruyamment ; l'agitation est vive.)

On vote sur le contre-projet Chauvin.

Le scrutin

Nombre de votants..... 490

Majorité absolue..... 246

Pour..... 111

Contre..... 379

Le contre-projet est repoussé.

Proposition de Maurice Faure

M. Maurice Faure. — Je dépose l'amendement suivant :

« La Chambre, fidèle à la politique traditionnelle du parti républicain, prie le gouvernement

de préparer la séparation des Eglises et de l'Etat par la présentation des lois qui doivent la précéder, notamment de celle de la loi relative aux associations. »

La séparation des Eglises et de l'Etat est le couronnement de l'œuvre de laïcisation. C'était l'avis de Gambetta et de Jules Ferry. Depuis, l'esprit nouveau a soufflé sur le gouvernement et on a vu un cabinet se déclarer hostile à cette séparation. C'était sans doute pour donner un gage au Vatican et aux ralliés.

L'orateur lit un passage d'un discours d'un membre actuel du gouvernement, dans lequel celui-ci déclarait que la question de la séparation allait être mûre, et il donnait les raisons qui militaient pour

Cris : Nommez-le ! Nommez-le !

M. Maurice Faure. — Je ne puis. Il termine en faisant appel aux idées émises dans les programmes de Gambetta, Ferry et Paul Bert. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Réponse du gouvernement

M. Ribot, président du conseil. — Le gouvernement ne peut se placer au même point de vue que les individus et ne peut présenter, comme une réforme prochaine, la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Il ne l'admet même pas dans son programme, à titre de préparation à réaliser dans un avenir prochain.

Il faut voir les masses profondes du pays, et se demander si on n'y jetterait pas un trouble fatal pour la République. La question de la liberté d'association est assez sérieuse pour être traitée seule, sans la lier à aucune question de séparation.

Le Sénat examine une proposition sur laquelle le gouvernement donnera son avis. Il ne s'agit en ce moment que du budget des cultes, et la proposition de M. Maurice Faure risquerait de donner naissance à un malentendu et de ne pas répondre aux sentiments de la majorité de la Chambre. (Très bien ! très bien !)

Le gouvernement demande à la Chambre de repousser la proposition.

Discours de M. Goblet

M. Goblet. — La paix actuelle n'est qu'apparente. Si l'Eglise a conseillé à ses fidèles de se rallier à la République, c'est afin d'y pénétrer, afin d'en détruire plus sûrement l'esprit. (Applaudissements à gauche.) L'Eglise est toujours aussi hostile à l'esprit laïque. Il n'y a jamais eu de guerre ni de tracasseries contre l'Eglise. (Protestations violentes à droite.)

L'Etat n'a fait que se défendre ; il respecte la

liberté de ceux qui pratiquent, mais il doit repousser toute immixtion ouverte ou déguisée dans ses affaires. (Applaudissements à gauche.)

La séparation n'est pas une mesure de guerre ; c'est la liberté. Il y a au Sénat une proposition, celle de M. Maurice Faure demande de la voir aboutir. A qui a été confié son examen ? A un des membres du cabinet.

M. le président du Conseil. — Cela doit vous rassurer.

M. Goblet. — Depuis dix-huit mois, je n'ai pu obtenir que cette proposition soit soumise au Sénat. Je demande à la Chambre de voter la motion de M. Maurice Faure. (Applaudissements à gauche.)

Voix nombreuses : Clôture !

Discours de M. Cochin

M. Denys Cochin combat la clôture. — Après ce que l'on vient de dire, personne ne peut trouver inopportun qu'un catholique prenne la parole. (Très bien ! très bien !)

Vous dites que jusqu'en 1883 l'Etat était dans le cas de légitime défense. Contre qui, contre l'Eglise ? Mais l'Eglise n'a jamais eu qu'une prétention, c'est d'exercer son ministère librement, sans être gênée. Toutes mesures vexatoires les plus cruelles ont été prises contre elle.

La foi de tous doit être respectée, et la foi religieuse qui est celle de la majorité du pays, tout particulièrement. (Très bien ! à droite.) Au lieu de cela, toutes les vexations lui ont été prodiguées.

M. de Baudry d'Asson. — Voilà la liberté républicaine.

M. Denys Cochin. — Vous dites que notre foi est une opinion de sentiment. Nous pourrions en dire autant de vos croyances philosophiques. Oublions nos vieilles querelles ; ce que nous voulons tous, c'est la liberté pour tous.

Etudions donc un projet sur les associations dans le sens le plus libéral. Que tous vous ayez comme nous le respect de toutes les croyances, c'est toute la liberté que nous demandons. (Applaudissements à droite.)

M. le président du conseil. — Je proteste contre les accusations de vexations apportées contre le gouvernement. Si je croyais que la séparation de l'Eglise et de l'Etat fût une pacification, je la préconiserais, mais je ne le crois pas. C'est pourquoi je demande à la Chambre de repousser la motion de M. Faure.

On vote sur la proposition.

Le scrutin

Nombre de votants..... 510

Majorité absolue..... 256

le meurtre du père, meurtre qui certainement ne serait jamais éclairci, il laissa soupçonner tous les braconniers de la forêt et reprit ses esprits un peu troublés naguère.

Il allait maintenant voir Céline deux fois par semaine, mais il ne parlait pas de fixer le jour du mariage.

Céline d'ailleurs ne le pressait pas et restait toujours triste et songeuse.

Plus elle allait, moins elle se sentait attirée vers son fiancé.

Elle n'osait rompre cependant. Elle n'avait rien à lui reprocher ; elle savait que ce mariage était la suprême joie de son père et elle n'aurait pas osé faire cette peine à Lesbroussard vivant. Elle devait donc respecter sa volonté pour sa mémoire.

L'instruction avait relâché successivement tous les accusés et l'affaire arriva à être classée, comme on dit, c'est-à-dire qu'elle était enterrée dans les cartons du greffe de Corbeil avec tant d'autres.

Alors Cyprien releva la tête et résolut de marcher de l'avant.

Succès oblige.

Le printemps était venu et il s'était décidé à demander à Céline de fixer le jour de leur union.

La jeune fille avait remis la chose à l'état sans préciser.

M. dame Rousseau la pressait maintenant.

— Six mois de deuil c'est assez, disait la bonne femme, on ne vit pas avec les morts, il faut se faire une raison, allons, décidez-vous.

Et Céline avait consenti au dernier samedi du mois d'août.

On était au mois de juin et Cyprien s'était dit :

voire logement qui est celui du brigadier.

— C'est juste.

— Céline louera une chambre à Brunoy, jusqu'à son mariage, dit Hector Lesbroussard.

— Une jeune seule, dit madame Rousseau, court des risques quand ce ne serait que les cancans des femmes, j'ai pensé à autre chose.

— A quoi donc ?

— Tous ici nous aimons Céline et elle ne nous gênera pas beaucoup. Elle ne peut se marier comme cela tout de suite après la mort de son père, il faut respecter son chagrin et les convenances, n'est-ce pas M. Cyprien ?

— Sans doute, madame, c'est aussi mon avis.

— Je propose donc à Céline de garder sa chambre ici, jusqu'à l'époque de son mariage, elle ne nous gênera pas puisque nous n'avons pas d'enfants et que le logement est grand, ça va-t-il petite ?

— Madame Rousseau vous êtes bonne et je vous remercie.

— Vous me refusez...

— Non je vous remercie parce que j'accepte.

— A la bonne heure.

Ce point arrêté, Cyprien regagna Brunoy avec les deux frères qui reprenaient le chemin de fer pour Paris, accompagnés de Fusil tenu en laisse par Joseph, car celui-ci craignait qu'il lui échappât et qu'il retourât à la maison des gardes.

Lorsque le chien fut embarqué, Cyprien poussa un soupir de soulagement.

Qu'allait-il faire maintenant ?

D'abord il avait nettoyé son fusil avec soin et avait rechargé les deux coups, puis tranquille sur

Pour..... 205
Contre..... 305

La proposition est repoussée.

Proposition Gerville-Réache

M. Gerville-Réache dépose une proposition de résolution invitant le gouvernement à saisir la Chambre d'un projet de loi sur les associations.

M. le président. — Nous sommes tout à fait en dehors du budget des cultes. Cette motion, étrangère au sujet, ne devrait venir qu'après une interpellation. (Très bien ! très bien !) Du reste, les ministres de l'intérieur et de la justice sont absents.

M. Gerville-Réache. — Je maintiens ma proposition. (Vives protestations.)

M. le président du conseil. — La question est déjà posée devant la Chambre, par des propositions diverses. Le gouvernement a pris l'engagement de les étudier, il ne s'y soustraira pas. Je demande donc que la Chambre repousse la motion.

M. le président. — Je mets la motion aux voix. Elle est repoussée par 246 voix contre 164, sur 410 votants.

M. le président du conseil. — Le budget est en retard. Nous serons obligés de demander un troisième douzième provisoire.

Je demande à la Chambre qu'à partir de lundi il y ait deux séances par jour, en réservant la liberté du mercredi.

M. de Baudry d'Asson. — Si on fait deux séances par jour, on votera le budget devant des banquettes vides. C'est scandaleux ! il vaut mieux faire une seule séance de une heure à huit heures.

On vote sur la proposition de deux séances.

Par 386 voix contre 84, sur 470 votants, la Chambre décide qu'il y aura deux séances.

CHRONIQUE LOCALE

ET REGIONALE

ÉRECTION D'UNE STATUE

AU MARÉCHAL CANROBERT

Nos lecteurs liront avec intérêt les correspondances des membres de la famille Canrobert et des hauts personnalités auxquels M. le maire de Saint-Céré s'est adressé pour mener à bonne fin le projet de la ville pour honorer la mémoire d'un des plus illustres enfants du Haut-Quercy.

Télégramme de la famille Canrobert à M. le Maire de Saint-Céré

Profondément touchés par la pensée du conseil

Je n'ai plus que deux mois pour faire disparaître les deux frères, à l'œuvre !

XII

ACCIDENT

Cyprien Delaruelle allait voir Céline, sa fiancée, régulièrement deux fois la semaine, le jeudi soir et le dimanche, vers deux heures.

Il s'éprenait d'elle de plus en plus et parfois il la désirait plus que la fortune elle-même, mais l'ambition était la plus forte et il se maltraitait.

Il allait tranquillement maintenant à la maison des gardes, ne redoutait pas la colère de Fusil.

Il n'éprouvait pas de remords de son crime et la vue du sentier où était tombé le malheureux Lesbroussard, ne lui causait plus la moindre émotion.

Le criminel songeait à commettre un autre crime.

Les visites de Cyprien se faisaient toujours devant Mme Rousseau et le jeune homme ne se départissait jamais des convenances les plus élémentaires, aussi les femmes des gardes le trouvaient charmant.

Seule, Céline, à sa vue restait toujours un mouvement involontaire.

Ce n'était pas de la répulsion, elle ne pouvait pas définir ce qu'elle éprouvait, mais c'était une sensation désagréable, pénible quelque fois.

Le regard dur de Cyprien la perçait et il fallait qu'il eût prononcé quelques paroles d'une voix douce pour que la mauvaise impression s'en volât.

La jeune fille se surmontait elle-même en se disant qu'elle devait aimer celui qui allait être

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 22

LE CHIEN DE LA TOUR EIFFEL

Par AUGUSTE VILLIERS

XI

SUCCÈS OBLIGE

— Ce chien ne m'a jamais bien reçu, dit Cyprien, je voudrais bien, ma chère Céline, que vous trouviez à le placer, car moi je ne suis pas chasseur et nous n'en aurons nul besoin.

— Fusil chez un autre maître, dit Céline, je ne pourrai me faire à cette idée, il aimait tant mon père.

— Vous ne savez pas, dit Joseph, je le prends avec moi et je l'emmène à Paris, de cette façon tout le monde sera content.

Cette proposition fut acceptée par tous les intéressés et surtout par Cyprien.

Mais madame Rousseau avait à parler à Céline.

— Ma chère enfant, lui dit-elle, j'ai une nouvelle à vous annoncer.

— Parlez, madame Rousseau.

— Mon mari, comme le garde le plus ancien, vient de recevoir sa nomination de brigadier en remplacement de votre pauvre père.

— Je vous en félicite sincèrement.

— Nous allons donc être obligés de prendre

municipal de Saint-Céré, nous lui exprimons toute notre reconnaissance.

Lieutenant CANROBERT,
Lieutenant de vaisseau de NAVACELLE.

*Lettre de la famille Canrobert
à M. le Maire de Saint-Céré.*

Vendredi 8 février.

Monsieur le Maire,

Profondément touchés de l'hommage suprême rendu par la ville de Saint-Céré à la mémoire de notre père et beau-père le maréchal Canrobert, nous venons vous prier de bien vouloir être auprès des habitants de Saint-Céré notre inter-prète.

Veuillez leur dire notre reconnaissance. Vous ne pourrez pas l'exagérer.

Quant à vous, Monsieur le Maire, veuillez agréer, avec nos remerciements pour votre sympathie personnelle, l'expression de nos sentiments dévoués et reconnaissants.

Lieutenant CANROBERT,
Lieutenant de vaisseau de NAVACELLE.

*Le Ministre de la Guerre à Monsieur le
Maire de Saint Céré (Lot).*

Monsieur le Maire,

J'ai reçu votre lettre du 6 février courant, par laquelle vous avez bien voulu me faire part de l'intention de la municipalité de Saint-Céré d'élever, sur une des places publiques de la ville, un monument à la mémoire du maréchal Canrobert.

Vous me demandez d'accepter la présidence d'honneur du Comité qui sera formé en vue de mener à bonne fin cette œuvre patriotique, et d'autoriser l'armée à prendre part à la souscription publique qui sera ouverte à cet effet.

J'ai l'honneur de vous informer que, dès que le Comité aura été régulièrement constitué et qu'il aura obtenu de l'autorité administrative les autorisations indispensables à la réalisation du but proposé, je pourrai, sur une demande du Président de ce Comité, autoriser l'armée à participer, dans les conditions d'usage, à la souscription.

Pour ce qui est de la présidence d'honneur du Comité, j'ai le regret d'être obligé de décliner l'offre que vous voulez bien me faire à ce sujet. Je me suis fait une règle de me conformer aux usages établis, en l'espèce, par mes prédécesseurs qui n'ont généralement pas cru devoir intervenir personnellement dans des questions où l'initiative privée de chacun des membres de l'armée doit rester entière et à l'abri de toute ingérence de l'autorité supérieure.

Recevez, Monsieur le Maire, les assurances de ma parfaite considération.

Le général ZURLINDEN

*Lettre du général L. de Colomb
à M. le Maire de Saint-Céré.*

Marseille, 9 février 1895.

Monsieur le Maire,

Vous voulez bien me faire savoir par lettre du 7 février que le conseil municipal de Saint-Céré m'a désigné, à l'unanimité, pour présider un comité, à organiser, afin d'élever une statue à notre illustre compatriote le maréchal Canrobert.

Je suis très flatté, très honoré et profondément touché de l'honneur que la ville de Saint-Céré veut bien me faire et je l'accepte de grand cœur.

Croyez que je serai tout dévoué à l'œuvre patriotique qu'elle entreprend et qu'elle mènera certainement à bonne fin, parce que, grâce à

quintôt son mari.

Son mari elle ne pouvait y croire.

Pourtant sa situation était fautive; elle ne pouvait rester éternellement chez Mme Rousseau.

Elle avait peu d'avance et ses petites économies ne pouvaient la faire vivre longtemps.

Il fallait qu'elle se mariât.

Un dimanche, Hector vint voir sa sœur et lui annonça son prochain mariage avec la fille de son patron, Juliette Després. Il fut décidé que Céline irait passer quelques jours à Paris pour faire connaissance avec sa future belle-sœur.

Deux jeunes filles qui vont se marier ont toujours beaucoup de choses à se dire et plusieurs jours ne seraient pas de trop pour échanger leurs pensées.

Céline fit part de ce voyage à Cyprien qui ne s'y opposa pas, au contraire. Ce voyage ou plutôt l'absence de Céline allait lui permettre d'accomplir un nouveau crime sans que son absence de Brunoy put être remarquée.

En effet, s'il n'était pas venu le dimanche voir Céline comme à l'ordinaire, c'eût été un événement à la maison des gardes et plus tard, en cas de soupçons, il n'aurait pas pu justifier de l'emploi de son temps.

Cyprien était hardi et prudent.

Le dimanche matin, il accompagna Céline à la gare de Brunoy, désolé, disait-il, de ne pouvoir l'accompagner jusqu'à Paris.

Il savait que les deux frères allaient venir l'attendre à la gare à Paris et que Fusil serait évidemment de la partie; aussi préférait-il éviter sa présence.

Il travailla à son étude jusqu'à midi, alla se

Dieu, les hommes de cœur, malgré de honteuses défaillances, sont encore très nombreux en France. Veuillez, Monsieur le Maire, faire agréer tous mes remerciements au conseil municipal et agréer l'assurance de mes sentiments distingués.

Général L. de COLOMB.

*Lettre du général Vincendon
à M. le Maire de Saint-Céré*

Montauban, 10 février.

Cher Monsieur,

J'ai trop connu, admiré et aimé le maréchal Canrobert pour ne pas accepter avec empressement, l'honneur que, au nom de la ville de Saint-Céré, vous voulez bien me proposer.

Recevez, cher Monsieur, avec mes remerciements pour votre courtoise communication, l'assurance de mes sentiments distingués.

Général VINCENDON.

Le Journal du Lot sera tout heureux de seconder de toutes ses forces, l'initiative patriotique de M. le Maire de Saint-Céré.

L'ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DU LYCÉE GAMBETTA

L'association des anciens élèves du Lycée de Cahors a tenu samedi dernier, à 4 heures, son assemblée générale annuelle. Du rapport présenté par son secrétaire, il résulte que, malgré les subventions de diverses sortes s'élevant à près de 1,600 fr., l'association compte plus de 10,500 fr. en capital et 194 sociétaires; alors qu'à ses débuts elle n'en comptait que 144.

C'est déjà quelque chose, mais espérons que de nouveaux adhérents permettront à l'association de poursuivre plus efficacement son but philanthropique.

Banquet

Fête charmante que celle qui réunissait, le même soir, l'Association des anciens élèves du Lycée Gambetta autour d'une même table. Nous étions là une quarantaine de camarades heureux de nous retrouver et de pouvoir, une fois encore, nous serrer la main et causer d'autrefois.

A défaut du président M. Lurguie, M. Anglarès, vice-président, a pris la parole, et nous a charmés par la bonhomie de son discours, qui avait pris pour sujet l'éloge délicat et mérité du camarade éminent, M. Larroumet de l'Institut, qui voulait bien ce jour-là présider la fête. Des applaudissements souvent répétés ont prouvé à M. Anglarès combien il touchait juste.

M. Larroumet s'est levé et avec un charme inexprimable, il s'est défendu des éloges qu'on venait de lui adresser; il a parlé, comme il sait parler, de l'amour du pays natal, du vieux Lycée qu'on va démolir, de ces vieilles pierres qui vont disparaître et qui emporteront chacune un souvenir. Il les regrette et en veut presque à l'hygiène et à l'art qui sont les coupables de cette restauration.

Il finit en faisant l'éloge du vieux professeur, M. Anglarès, qui pendant près d'un demi-siècle s'est dévoué à la jeunesse, et sur la poitrine duquel il fera tous ses efforts pour faire briller le ruban de l'honneur.

Nous n'avons pas besoin de dire combien ces paroles ont trouvé un écho dans l'assemblée.

M. le Dr Clary, saisissant au vol la proposition faite par M. Anglarès de nommer M. Larroumet président d'honneur, proposition aussitôt adoptée par acclamations, il n'est pas besoin de le dire, prie le président d'honneur de demander, comme don de joyeux avènement, l'amnistie

montrer au café, puis, sur le soir, il prit le train pour Paris avec un paquet sous son bras.

Il avait une signature à aller prendre pour l'étude et un compte à régler avec un client de la capitale et il avait demandé la matinée du lundi pour faire cette besogne.

Son patron pensa que le jeune homme n'était pas fâché d'aller passer une nuit à Paris et lui accorda sans peine la permission demandée.

Quel était le but de Cyprien?

Nous allons le savoir bientôt.

Joseph Lesbroussard, le frère cadet de Céline, n'avait pas de profession attirée. Il faisait ce qu'il trouvait à faire; il bricolait, comme on dit.

D'ailleurs, il n'aimait pas rester longtemps dans le même atelier ou la même place. Il aurait aimé le métier de salimbanque, mais avec la liberté de changer de baraque tous les quinze jours.

Tout à tour garçon de magasin, commis pour les courses, homme de peine, porteur de journaux, camelot, il vendait en ce moment tous les papiers qui paraissaient en faveur du général Boulanger.

Cela lui permettait de se livrer le matin à son plaisir favori, car ce n'était que vers midi qu'il allait au boulevard des Filles crier:

— Demandez En recenant de la revue, Il revindra, Vive Boulanger! dix centimes, deux sous!

Après avoir passé la journée avec son frère et sa sœur, Joseph Lesbroussard, qui avait fêté un peu le vin de M. Després, et s'en allait gaiement vers onze heures du soir retrouver son grabat au sixième étage d'une maison située sur le quai du Louvre.

pour les élèves qui pourraient être punis.

Nous avons été heureux d'apprendre par M. le proviseur qu'il n'y avait pas un seul élève puni ce jour-là.

M. le proviseur profite de cette circonstance pour nous dire comment, nouveau venu parmi nous, il entend l'enseignement universitaire, et combien il est fier d'être à la tête de ce lycée si glorieux dans le passé, et qu'il s'efforcera de tenir à la hauteur de sa réputation par une administration aussi vigilante que paternelle, pour cela il sait pouvoir compter sur tous ses collaborateurs. — Bonnes paroles, dites avec le cœur et qui ont produit la meilleure impression.

M. Izenic, inspecteur d'académie, porte un toast à l'union de plus en plus nécessaire entre l'université et le public. Ses paroles autorisées sont accueillies par des applaudissements unanimes, et la soirée prend fin au milieu de bonnes et reconforantes poignées de main.

Société des sauveteurs du Lot

Dimanche, le Conseil d'administration de la Société des sauveteurs du Lot a offert à ses pupilles et à leurs familles, la soirée que nous avons annoncée précédemment, avec le concours de l'Avenir Cadurcien dont les brillants progrès ont frappé l'assistance.

Exercices d'ensemble et individuels de gymnastique, assaut d'armes, intermèdes musicaux, tout a été également réussi. Par une gracieuse attention, des rafraichissements et des gâteaux ont été offerts aux invités et aux pupilles.

Au cours de ce lunch intime, M. Guiraudies Capdeville, président, a pris la parole et, en quelques mots heureux, après avoir souhaité la bienvenue aux pupilles, il a convié les jeunes élèves à réaliser le vœu de la société, qui cherche à faire d'eux des hommes robustes, capables d'affronter tous les périls et de contribuer ainsi au relèvement de la France.

Ces généreuses paroles ont été couvertes d'applaudissements.

M. Vicart, secrétaire général du comité technique, a, en excellents termes, démontré l'utilité des exercices physiques.

Enfin M. Henri Valette, vice-président, s'inspirant de l'antiquité, dit que la France imitait à la fois Sparte et Athènes en s'efforçant de cultiver l'esprit, en développant le plus possible les exercices corporels.

En somme, charmante soirée.

Stand de la rue J.-F. Caviole

La réouverture du Stand de la rue J.-F. Caviole a obtenu un plein succès. De nombreux tireurs avaient tenu à honneur d'y assister.

Nous avons remarqué la présence de presque tous les officiers de réserve et de territoriale de Cahors. Un match a eu lieu entre deux d'entre eux. Le vainqueur a été M. Jumin, contrôleur des contributions directes.

Avis aux contribuables

Les contribuables sont prévenus que samedi prochain et les samedis suivants, jusqu'au 31 juillet prochain, le Contrôleur principal des Contributions directes recevra, de 2 heures à 4 heures du soir, à la Mairie de Cahors (bureau du Cadastre), les déclarations de mutations foncières et les réclamations.

COUR D'ASSISES DU LOT

Présidence de M. Gombault, conseiller à la Cour d'Appel d'Agen. — Assesseurs: MM. Fieuzal et Bouisset, juges.

Audience du 18 février

Affaire Bergougnot. — Faux et usage de faux
Le 3 février 1894, la receveuse des postes de Saint-Germain-du-Bel-Air informait le Direc-

Joseph aimait voir l'eau couler, comme tous les paresseux.

Lorsqu'il n'avait pas de travail, et cela arrivait fréquemment, il prenait une canne à pêche, quelques hameçons, descendait sur le quai, achetait pour deux sous d'asticots et allait s'installer sur le bord de la rivière, suivi de Fusil, qui courait sur le quai après les chiens et chiennes de sa connaissance, oubliant lui aussi, dans l'oisiveté, les grandes traditions de la chasse.

Le chien s'était vivement attaché à son nouveau maître et il ne paraissait pas trop regretter la forêt.

Ce soir-là, Fusil n'accompagnait pas Joseph. Mlle Després avait peur des chiens, peur irraisonnée mais insurmontable: aussi, Joseph, qui tenait à être du dîner, avait-il enfermé le pauvre Fusil dans sa mansarde.

Comme il allait traverser la rue Saint-Honoré pour regagner la rue du Louvre et les quais, un homme s'approcha de lui et lui demanda la rue de l'Echelle.

Cet homme avait une barbe grisonnante, un chapeau de feutre et une blouse par-dessus son paletot.

Il avait en outre une canne à la main.

Joseph n'avait pas remarqué que cet homme le suivait depuis sa sortie, de chez M. Després.

Il répondit poliment:

— Remontez la rue Saint-Honoré à droite jusqu'à l'avenue de l'Opéra, c'est la première rue au-dessus, qui va de la rue Saint-Honoré à l'avenue en question; vous trouverez bien, dans tous les cas sur la place du théâtre Français vous demanderez.

teur des postes du département du Lot, du département de 28 formules de mandats-poste, qui avaient été déchirés du registre à souche. Le Directeur ayant télégraphié à tous les bureaux de France les numéros des formules des mandats volés, le receveur des Postes de Gourdon signalait que deux de ces mandats portant les numéros 75 et 76 avaient été touchés au bureau de poste de Gourdon, le 30 janvier, par un individu ayant pris le nom de Bouyé Antonin.

Le 8 février 1894, la société l'Hirondelle, manufacture d'armes de Saint-Etienne, recevait, avec une lettre datée de Saint-Germain du 6 février et signée Henri Bouyé, un mandat-poste de 280 francs en paiement de la commande d'une bicyclette. Le jeune Bouyé répondit, à l'avis de l'envoi de la bicyclette, qu'il n'était pas l'auteur de la commande et que la lettre reçue par la société ne pouvait être que l'œuvre d'un faussaire; mais le 13 février, se souvenant que son parent le sieur Génie, négociant à Bordeaux, lui avait promis une bicyclette, il télégraphia à la Société l'Hirondelle de ne tenir aucun compte de la lettre reçue et d'expédier « cadeau-bicyclette ». Le 16 février le mandat-poste n° 63, contenu dans la lettre signée « Bouyé Henri, » était présenté par un employé de la Société l'Hirondelle au bureau de poste de Saint-Etienne Badouillière (Loire) Le préposé de ce bureau constata que ce mandat portait en lettres deux cent quatre-vingt francs et en chiffres 300 fr., refusa de le payer et télégraphia au bureau de Saint-Germain qui constata que le mandat faisait partie des formules soustraites et il avisa son administration.

Une information fut ouverte et les soupçons se portèrent sur Bouyé; mais son signalement ne correspondait pas à celui donné sur l'individu qui avait touché, le 30 janvier, à Gourdon, les mandats n° 75 et 76 et cette circonstance que ce jour-là, à l'heure où les mandats étaient payés, il tirait au sort à Saint-Germain, démontrèrent qu'il était resté étranger à tous ces faits. Un transport sur les lieux par les magistrats instructeurs établit que le voleur, pour pénétrer dans le bureau de poste où le vol a eu lieu, n'a commis aucune éfraction ni escalade et que le vol des 28 formules de mandat n'avait pu être commis que par une personne ayant ses entrées libres dans le bureau.

Le fils de la receveuse de Saint-Germain, le nommé Bergougnot, fut alors inculpé. Il avait aidé sa mère à plusieurs reprises, il avait même délivré plusieurs mandats. Il n'ignorait pas qu'un mandat de 300 francs n'est payé à vue qu'après avis du versement donné par le bureau qui a délivré ce mandat. Les deux mandats-poste n° 75 et 76 payés par le bureau de Gourdon sont, le premier de 291 fr., et le second de 290 fr., et par conséquent n'atteignent pas la somme de 300 francs et de plus leurs chiffres latéraux concordent avec la somme exprimée.

Au contraire, le mandat-poste contenu dans la lettre du 6 février signé Henri Bouyé est visiblement irrégulier; les chiffres latéraux forment un total de 300 francs, tandis que la somme exprimée au mandat n'est que de deux cent quatre-vingt francs. De plus, Bergougnot savait que Bouyé avait envie d'une bicyclette, qu'il pesait cinquante-sept kilogs ou environ, poids donné dans la lettre de commande. Tous ces faits se trouvent confirmés par les conclusions du rapport de l'expert en écritures, l'expert ne doute pas que l'accusé a garni les man-

— Merci, dit l'homme, c'est que voyez-vous je ne suis pas de Paris.

— Ça se voit, fit Joseph en riant.

— Aussi tout ce bruit m'étourdît et je me perds facilement.

— Voulez-vous que je vous conduise jusque-là dit Joseph.

— Oh! vous êtes trop bon.

— Ça ne me dérange pas beaucoup, je suis du quartier et j'ai bien le temps de me coucher, il n'est pas minuit.

Tout en parlant les deux hommes suivaient la rue Saint-Honoré dans la direction de la rue de l'Echelle.

— Et de quel pays êtes-vous? demanda Joseph.

— De Châteaudun.

— Ah! ah! la ville qui n'aime pas les Prussiens.

— Justement.

— Vous rentrez à l'hôtel, sans doute.

— Oui, monsieur.

— Tenez, voilà les grands magasins du Louvre.

— Ce grand bâtiment qui n'en finit pas?

— Oui. Voilà la place du Palais-Royal, dans deux minutes nous serons à la rue de l'Echelle.

— Et ce boulevard à droite?

— C'est l'avenue de l'Opéra.

— Oui, je m'y reconnais, dit l'homme.

Un instant après ils étaient à la rue de l'Echelle.

— Voilà ce que vous cherchez, mon petit père, dit Joseph, vous pouvez aller dormir tranquille.

(A suivre).

dats 75, 76 et 63; qu'il a apposé sur les mandats n° 75 et 76 la signature Henri Bouyé et qu'il est l'auteur de la lettre signée Henri Bouyé approuvant le renvoi envoyé à la société l'*Hirondelle* et contenant le mandat-poste n° 63.

L'accusé objecte que les formules de mandats ont été soustraites le 29 janvier, c'est-à-dire pendant qu'il faisait un voyage de noces à Paris. L'apposition de la date du 29 janvier sur les mandats poste n° 75, 76 et 63 ne prouve pas que le vol n'ait été commis à tout autre époque.

Le timbre des bureaux de poste est mobile et il peut être changé facilement, ce qui permet d'anti-dater ou de post dater à volonté.

En conséquence, le nommé Bergougnoux Georges-Armand-Auguste, est accusé d'avoir : 1° à Saint-Germain-de-Bel-Air, en janvier 1894, en tous cas depuis moins de dix ans, frauduleusement soustrait au bureau de poste, dépôt public, 23 formules de mandats poste.

II. 1° Au même lieu ou en tout autre, en janvier 1894 et en tout cas depuis moins de dix ans, frauduleusement soustrait, frauduleusement fabriqué un mandat-poste par lequel le sieur Bories, de Saint-Germain, paraît avoir versé au bureau de poste de Saint-Germain une somme de deux cent quatre-vingt-onze francs pour être payé au sieur Bouyé Antoine de Gourdon, d'où il est résulté qu'il était faux ou falsifié en y apposant au-dessous des mots : pour acquit, la signature Bouyé; 2° A Saint-Germain-de-Bel-Air en janvier dernier, et en tous cas depuis moins de trois ans, indûment pris le timbre à date de ce bureau et de l'avoir apposé sur le dit mandat et d'avoir aussi tenté de faire ou fait du dit timbre une application ou un usage préjudiciable aux droits et aux intérêts de l'Etat.

III. A Saint-Germain ou en tout autre lieu, en janvier 1894 et en tous cas depuis moins de dix ans, frauduleusement fabriqué un mandat-poste, par lequel un sieur Larroque, de Saint-Germain, paraît avoir versé, au bureau de poste, une somme de 299 fr. pour être payée à un sieur Bouyé Antonin, d'où il est résulté ou pourrait résulter un préjudice pour autrui; 2° d'avoir fait usage du dit mandat sachant qu'il était faux ou falsifié; en y apposant au-dessous des mots « pour acquit » la signature Bouyé; 3° A Saint-Germain en janvier dernier, en tous cas depuis moins de trois ans, indûment pris le timbre à date de ce bureau et de l'avoir apposé sur le dit mandat et tenté de faire ou fait dudit timbre une application ou un usage préjudiciable aux droits et aux intérêts de l'Etat.

IV. 1° A Saint-Germain-de-Bel-Air ou en tout autre lieu, en janvier 1894, et en tout cas depuis moins de dix ans, frauduleusement fabriqué un mandat-poste par lequel un sieur Bouyé, de Saint-Germain, paraît avoir versé au bureau de poste une somme de 280 francs, pour être payée aux directeurs de la manufacture d'armes de Saint-Etienne (Loire) d'où il est résulté ou pourrait résulter un préjudice pour autrui; 2° A Saint-Germain-de-Bel-Air en janvier 1894, et en tout cas depuis moins de trois ans, indûment pris le timbre à date de ce bureau et de l'avoir apposé sur le dit mandat et d'avoir aussi tenté, de faire ou fait du dit timbre une application ou un usage préjudiciable aux droits ou intérêts de l'Etat.

V. A Saint-Germain-de-Bel-Air, le 6 février 1894 et en tout cas depuis moins de dix ans, fabriqué une lettre datée de Saint-Germain, le dit jour 6 février 1894 adressée aux directeurs de la manufacture d'armes de Saint-Etienne, portant la fausse signature de Bouyé par laquelle ce dernier, demandait envoi d'une bicyclette et envoyait en paiement un mandat-poste faux de la somme de 280 francs, d'où il est résulté ou pouvait résulter un préjudice pour autrui; 2° d'avoir fait usage de la dite lettre missive, sachant qu'elle était fautive ou falsifiée.

L'interrogatoire de l'accusé suit la lecture de ce long document.

A la vue de l'accusé, dès ses premières réponses, on sent qu'on est en présence d'un innocent. Ce n'est point là l'attitude d'un habile faussaire, mais bien celle d'un jeune homme accablé, ahuri, atterré par la fatalité qui le poursuit et le pousse sur le banc des accusés. Son avocat a beau le supplier d'élever la voix, de montrer l'assurance qui convient à un innocent, il ne parvient pas à surmonter sa timidité native et ne peut se faire à l'idée qu'il est là pour défendre son honneur et qu'il doit réagir contre un mauvais destin.

Cependant les témoins succèdent aux témoins, et on se demande où sont les charges qui ont motivé la mise en accusation.

Aucun fait précis, aucune preuve, les meilleurs antécédents. A moins qu'on puisse prendre au sérieux un soi-disant expert en écriture, professeur d'allemand en retraite, allemand lui-même, qui ne trouve pas grand chose, en voulant trop brouter.

Avec les témoins à charge qui suivent, recommandation l'éloge non interrompu de l'accusé et de sa famille.

Acquittement

Et cette affaire qui a tant passionné l'opinion, est jugée par le public avant de l'être par la justice; Le verdict d'acquittement rendu par la foule, dès le début, a été confirmé par le jury ce soir à 6 heures.

Ceci dit sans vouloir amoindrir en rien le mérite du ministère public et de la défense, M. Barathon du Mouceau et M. Munin-Bourdin ont fait assaut d'éloquence comme toujours, et la brillante joute d'aujourd'hui fait honneur à leur talent hors de pair.

L'Assassinat de Latronquière

Nous donnons ci-dessous des renseignements complets sur l'assassinat qui a été commis dimanche dernier à Saint-Saury, près Latronquière.

Le cadavre a été trouvé par des paysans qui regagnaient leur domicile. Voici le récit fait à la gendarmerie par l'un d'eux :

« Je traversais le bois de Laborie, sis non loin du hameau d'Escalmels, commune de St-Saury. A un certain endroit je découvris une veste et un pardessus en bon état. M'étant avancé, je constatai que la bruyère avait été arrachée. J'eus le soupçon que deux individus avaient dû se battre et que la lutte avait été terrible. En continuant mon chemin, je finis par apercevoir, à environ 25 mètres du lieu où la bataille s'était produite, le cadavre d'un homme couché en travers du ruisseau. La tête reposait sur sa casquette; il avait les mains croisées sur la poitrine. La chemise était complètement relevée du côté droit et les pantalons étaient descendus jusqu'au bas des jambes. Sur plusieurs parties du corps, surtout sur les mains, je pus voir plusieurs ecchymoses. J'appelai au secours et plusieurs personnes accoururent. Nous prévinmes immédiatement les gendarmes de Souceyrac qui arrivèrent bientôt et procédèrent aux constatations légales. »

Dans une des poches du pardessus, on a trouvé un carnet sur l'un des feuillets duquel on a relevé cette bizarre inscription : « Le porteur de ce livret se rend chez ses parents, M. Souillac, boucher à Cahors. » Deux porte-monnaies vides, en cuir noir, ont également été découverts.

On a ramassé près du ruisseau une mèche de cheveux que les gendarmes conservent précieusement.

Le cadavre a été traîné par son assassin pendant environ 25 mètres et jeté ensuite dans le ruisseau — probablement pour faire croire à un suicide.

L'autopsie a démontré qu'il y avait réellement assassinat. Le vol semble être le mobile du crime.

L'enquête

Sitôt après son retour de Saint-Saury — M. Godemel, juge d'instruction à Aurillac, commença son enquête et prescrivit à la gendarmerie de Saint-Mamet de rechercher les auteurs de l'assassinat. En même temps il ordonna à la gendarmerie de Laroquebrou de lui transmettre immédiatement des renseignements sur l'identité de la victime et sur son séjour à la Laroquebrou.

La réponse de la gendarmerie de Laroquebrou ne se fit pas attendre et voici l'analyse succincte des investigations faites par le maréchal-des-logis de cette ville :

Le dimanche 3 février débarquait à Laroquebrou un individu, paraissant âgé de 35 à 40 ans, qui remit à M. Conangle, chef de station, un billet pris à Paris pour Bretigny (Seine-et-Oise) M. Conangle réclama au voyageur le supplément de prix de Bretigny à Laroquebrou. L'individu lui répondit : « Je n'ai pas d'argent, mais mon père qui habite Cahors m'en enverra. De plus j'ai des parents à Laroquebrou qui ne demanderont pas mieux que de me venir en aide. » Et il exhiba un livret d'ouvrier ainsi qu'un certificat constatant que le voyageur se nommait Souillac et qu'il avait travaillé pendant un certain temps chez M. Lefèvre, teinturier à Saint-Denis (Seine). Cet industriel donnait d'excellents renseignements sur Souillac en ajoutant cependant qu'il ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés mentales.

Les démarches de la victime

M. Conangle, comme c'était son devoir, dressa procès-verbal contre Souillac, procès-verbal qui fut aussitôt transmis à M. le procureur de la République d'Aurillac. Puis il laissa partir le délinquant.

Ce dernier se rendit aussitôt chez M. Lavergne, adjoint au maire de Laroquebrou, et le pria de télégraphier à ses parents avec prière de lui envoyer 10 francs pour payer son voyage de Laroquebrou à Cahors. M. Lavergne reçut peu après une dépêche de M. Fabre, boucher à Cahors, lui annonçant qu'il avait pris la succession de M. Souillac et qu'il ne savait pas où ce dernier était allé habiter.

Souillac resta jusqu'à jeudi à Laroquebrou. La veille, il revint chez M. Lavergne et lui dit qu'il avait l'intention d'aller à Cahors à pied. M. Lavergne lui donna quelque argent pour lui permettre de se nourrir pendant la durée du voyage. Souillac partit jeudi à 8 heures du matin. Arrivé sur le pont, à l'embranchement de

deux routes, l'une allant à Saint-Saury, l'autre à Saint-Céré, il demanda en patois celle de Saint-Céré. La prononciation patoise est presque identique pour Saint-Saury et St-Céré, de sorte que la personne à laquelle Souillac s'adressa le mit sur le chemin de Saint-Saury.

On sait que le malheureux trouva la mort dans cette dernière commune.

Une bonne piste

Entre temps, la gendarmerie de Saint-Mamet interrogeait le sieur Capsal, domestique à Laborie, commune de Saint-Saury, qui lui faisait la déclaration suivante :

« En attendant votre arrivée, je gardai le cadavre du nommé Souillac en compagnie des sieurs Lacalmontie et X..., cultivateurs au village d'Escalmels. A un moment donné, Lacalmontie aperçut un foulard en soie près du cadavre. Il le ramassa, le mit dans sa poche et dit : « Ce foulard sera pour moi ! » A plusieurs reprises, mes deux compagnons plaisantèrent sur la mort tragique de Souillac et je remarquai qu'ils conversaient très souvent à voix basse. »

Le brigadier Fontan savait déjà qu'un petit panier noir appartenant à la victime, avait disparu, et il avait reçu l'ordre de le rechercher. Il se rendit aussitôt au domicile du sieur Lacalmontie et lui réclama le foulard qu'il avait pris.

Les perquisitions

Lacalmontie répondit qu'il n'avait pris aucun foulard et prétendit que Capsal avait fait une fautive déposition.

Il est très facile de vous confronter, répartit le brigadier, et il alla à la recherche du témoin, pendant que le gendarme Bayle gardait à vue Lacalmontie. Celui-ci se rendit alors dans sa chambre, en ressortit deux minutes après, se dirigea vers le ruisseau où le cadavre avait séjourné, puis revint en disant au gendarme. « Je viens de retrouver le foulard; il était dans l'eau. » Et il exhiba un foulard en soie tout mouillé qui fut reconnu pour être celui de la victime.

Quand le brigadier Fontan revint avec Capsal, Lacalmontie essaya de nier encore. Mais devant l'insistance du témoin, il dut reconnaître qu'il avait réellement volé le foulard.

Les gendarmes l'avertirent qu'ils allaient opérer une perquisition dans sa maison et demandèrent la clé d'une armoire.

La fille Lacalmontie défendit aux gendarmes de perquisitionner. Mais ce fut en vain. Elle dut donner la clé de l'armoire et enjoignit aux gendarmes de ne pas fouiller sous le linge.

Il n'en fallut pas davantage pour éveiller les soupçons des braves militaires. Le panier devait être caché sous une pile de drap. Effectivement, il fut trouvé.

— Qui vous a donné ce panier ? demanda le brigadier à Rosalie Lacalmontie.

— Je l'ai acheté à Souceyrac il y a une dizaine d'années, lui fut-il répondu.

Certitudes

Le foulard et le panier furent expédiés immédiatement au greffe du tribunal d'Aurillac.

Les dénégations de Lacalmontie, l'intervention de sa sœur, son opposition à la perquisition, la découverte du foulard et du panier, toutes ces circonstances réunies devaient appeler forcément l'attention de la justice; vendredi, deux gendarmes se rendirent à Escalmels et procédèrent à l'arrestation de l'assassin présumé et de sa complice qui furent conduits à la prison d'Aurillac.

CHEMIN DE EFR D'ORLÉANS

FÊTES DU CARNAVAL 1895

Billets d'Aller et Retour à prix réduits

A l'occasion des Fêtes du Carnaval, les Billets d'Aller et Retour à prix réduits, prévus par le Tarif spécial G. V. n° 2, qui seront délivrés les Samedi gras, Dimanche, Lundi et Mardi gras (23, 24, 25 et 26 février), seront valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du Mercredi des Cendres (27 Février).

Ces billets conserveront leur durée de validité lorsqu'elle sera supérieure à celle fixée ci-dessus.

CHRONIQUE THÉÂTRALE

La Porteuse de Pain

Les amateurs du drame ont pu s'en donner à cœur joie dimanche : M. Pras nous donnait la « Porteuse de pain », par Xavier de Montépin et Jules Dornay.

L'affiche nous promettait un grand nombre de tableaux — sans compter un prologue. — Le public n'en a pas été effrayé, au contraire, il est venu en foule applaudir les artistes de notre scène; il a bien fait, car la pièce a été interprétée d'une façon parfaite par tous sans exception. Nous ne saurions trop le répéter, la troupe est homogène, tous les acteurs se valent et nous avons eu le plaisir de les applaudir tous.

Tour-à-tour le public a été ému au récit des infortunes de la malheureuse Jeanne Fortier; il s'est indigné devant l'arrogance de Paul Har-

mant, le parvenu dont la fortune a pris naissance dans le crime et enfin il a ri, ce qui dans un drame n'est pas à dédaigner — on ne peut pas toujours pleurer — il a ri, disons-nous, à la scène du *Rendez-vous des Boulangers*.

En résumé, bonne soirée pour les artistes et pour le public.

Dimanche, 21 Février

Spectacle choisi. — Représentation extraordinaire

Les vivacités du capitaine Tic

Comédie en 3 actes, par E. Labiche.

LE SPECTACLE COMMENCERA PAR

LES ENFANTS

Pièce nouvelle en 3 actes, du Théâtre Français

Par Georges Richard.

Dernières nouvelles

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du matin

Après une courte discussion, la Chambre a voté le budget des cultes sans y apporter aucune modification.

On aborde le budget de l'intérieur.

Les 28 premiers chapitres sont adoptés; au cours des débats, M. de Baudry d'Asson déclare que la Chambre n'est pas en nombre et qu'il est honteux de voter de nombreux millions dans de pareilles conditions.

M. de Baudry d'Asson est rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal.

Séance de l'après-midi

La Chambre adopte le crédit de 180.000 francs, pour établir un câble entre Obock et Djebouti.

On reprend la suite de la discussion du budget de l'intérieur.

Elections législatives

Au scrutin de ballottage qui a eu lieu hier à Lyon, M. Faure a été élu.

Daas la circonscription de Saint-Marcellin (Isère), ont obtenu :

M. Chenavaz, 6,971 voix; M. l'abbé Villard, 3,677 voix; M. Clerc, 3,830 voix.

Il y a ballottage.

Elections municipales

La liste socialiste de M. Flaisnières est élue à Marseille.

Etude de M^e Félix RENGADE, docteur en droit, avoué à Agen, rue Ledru-Rollin n° 1, successeur de M^e A. FABRE

A Vendre PAR LICITATION

Le samedi DEUX MARS mil huit cent quatre-vingt-quinze, à midi, à l'audience des criées du Tribunal de première instance d'Agen, au Palais de Justice.

Premier lot

La NUE PROPRIÉTÉ du petit domaine de Brichard, situé dans la commune de Lafox, canton de Puymirol, d'une contenance de quatre hectares, trente-sept ares, vingt-huit centiares environ. L'usufruitier est né le quatre octobre mil huit cent sept.

12,000 fr.

Mise à prix :

Deuxième lot

Le domaine de Calvet-Bouys, situé dans la commune de Le Breil et par extension, dans les communes de Montcuq et de Ste-Croix, canton de Montcuq, arrondissement de Cahors (Lot).

Contenance : soixante-quinze hectares, quatre-vingt-neuf ares, soixante-six centiares environ.

Ce domaine est divisé en deux métairies ayant chacune un cheptel compris dans la vente.

35,000 fr.

Mise à prix :

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e Félix RENGADE, avoué poursuivant, en son étude sus-indiquée et à M^e FAUVEL, avoué colicitant, en son étude, sise à Agen, rue de l'Angle droit.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations hivernales et thermales du réseau du Midi et notamment pour Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

1^{re} classe 88 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Basse-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire
1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Anserlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

Bibliographie

UNE DÉPENSE INTELLIGENTE

Qu'est-ce qu'une dépense intelligente ? C'est celle qui rapporte un profit considérable, bien supérieur à la somme déboursée.

Le patron d'un vêtement coûte, lorsqu'il est bon, de 1 fr. 50 à 4 fr. ; 240 patrons repré sentent donc plus de 300 fr.

Un dessin de tapisserie, un modèle d'ouvrage manuel, un échantillon de tricot, ou crochet, coûtent, en moyenne, quelques francs chacun ; deux ou trois cents de ces objets égaux, à peu de chose près, à la valeur des patrons, ci-dessus indiqués.

Si, en outre, on joint à ces travaux variés des romans intéressants, convenant à tous les membres de la famille, jeunes et vieux, des articles variés, des conférences musicales servant de guide à l'étude du piano, des articles d'instruction, d'éducation, de savoir-vivre, des recettes éprouvées par le ménage, et la tenue de la maison, on reconnaît aisément qu'un abonnement à la *Mode Illustrée* est la dépense la plus intelligente et la plus avantageuse qui se puisse faire : c'est un placement qui rapporte, en économies, plus de trente fois ses débours.

La *Mode illustrée*, *Journal de la Famille*, sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND, offre gratuitement, chaque semaine, un *Supplément littéraire*, avec pagination spéciale, et consacré à des romans illustrés.

Un numéro, composé de 12 pages in-4°, est envoyé gratis à toute personne qui, désirant mieux se renseigner sur le *Journal*, en fera la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris.

Prix pour les Départements. — Première édition : Trois mois, 3 fr. 50 ; — Six mois, 7 fr. ; Douze mois, 14 fr.

Quatrième édition : Trois mois, 7 fr. ; — Six 13 fr. 50 ; — Douze mois, 25 fr.

On s'abonne également dans toutes les librairies des départements et dans tous les bureaux de poste.

LA POUPEE MODÈLE

JOURNAL DES PETITES FILLES

Illustré de 200 gravures environ dans le texte

La *Poupée Modèle*, dirigée avec la moralité dont le *Journal des Demoiselles* a constamment donné la preuve, est entrée dans sa trente-et-unième année.

L'éducation de la petite fille par la poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques, la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes

instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

Bureaux, 14, rue Drouot, Paris. — Paris, 7 fr. — Départements, 9 fr. — Etranger, 11. — Les abonnements partent du 15 décembre de chaque année. — Envoyer un mandat de poste à l'ordre du Directeur. — Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Chaque livraison renferme en outre : Cartonnages coloriés. — Figurines à découper. — Décors de théâtre. — Patrons pour poupée — Surprises de toute sorte. — Musique.

AUX PIANISTES (3^{me} année de publication)

ANCIENS ET MODERNES (*Journal musical mensuel*, grand format) rédigé avec la collaboration de compositeurs distingués de Paris et de la Province

Le plus intéressant et le meilleur marché

12 fascicule par an. — Piano. — Piano et chant. — Piano et instrument. — 240 pages de musique et 48 pages de texte 4 fr. l'an, en un mandat-poste adressé à M. Rosoor-Delattre, imprimeur-éditeur, à Tourcoing (Nord).

Tous les abonnements pris dans le courant de l'année remontent au 1^{er} janvier.

Journal de la Santé

REVUE D'HYGIÈNE ET DE MÉDECINE POPULAIRE

CRÉÉE EN 1884

PARAIT TOUS LES DIMANCHES EN 32 PAGES

avec gravures dans le texte.

Consultations gratuites par la voie du Journal par d'éminents spécialistes.

PRIME GRATUITE : Dictionnaire de l'Homme sain et de l'Homme malade, par le Dr J. Rossi, Encyclopédie complète d'Hygiène et de Médecine populaire. Cette prime vaut 8^e en librairie.

ABONNEMENTS : UN AN, 6 FR. ; UNION POSTALE, 8 FRANCS.

(Ajouter 1 fr. pour l'affranchissement de la Prime.)

BUREAU : 5, Bd Montmartre, Paris (Téléphone).

On s'abonne, en envoyant mandat-poste à l'Administration du Journal, 5, Boulevard Montmartre, Paris et à tous les Bureaux de poste de France et de l'Étranger.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE

Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte

Breveté S. G. D. G.

Enclume de Famille

Système breveté S. G. D. G. Prix 2 fr.

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le *Protecteur de la Chaussure*, système BLAKEY.

Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée.

Essayer le *Protecteur*, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machine à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. *Lessiveuses Solaire*.

Echarpes pour maîtres et adjoints

EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

Ne demandez chez votre Epicier que du

TAPIOCA RILS

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

VIGNES AMÉRICAINES

PAR MILLIONS A LA VENTE

Grande baisse de prix

Plants Greffés et Soudés (900 variétés)

VICTOR COMBES

Lauréat du Concours de Vignobles, Membre du Jury, Chevalier du Mérite Agricole

A VIRE, par Puy-l'Évêque (Lot)

PRIX-COURANT (Année 1895)

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS 1 ^{er} choix	VIGNES AMÉRICAINES	Boutures Racinés
En variétés du pays, Midi, Gironde, etc., etc., greffés sur Riparia, Jacquoz, Herbemont, Solonis, Vialla à 150 fr. le mille.	Black Défiance	50 100
Sur Ripastris Martin, Ganzi, port de Taylor, York à 300 fr. le mille.	Canada	50 100
Sur Ripastris Phénomène du Lot (1) Berlandieris du Texas, à 300 fr. le mille.	Clinton ou Pouzin	10 40
Aspirant teinturier B. Carignan B ^e , Portraits bleu 50 fr. par mille en plus que ci-dessus.	Gonningham	15 60
Nous avons aussi toutes variétés en raisins de table Variétés de Muscats, Chasselas, Malaga, Olivette, Sultanine, Nébescosol, blanc et noir (raisin de 0 ^m 50 de long), Kabile, Plant de la beauté, etc., etc. Les prix sont donnés par correspondance.	Groton	10 20
(1) Ce porte greffe est supérieur à tous les Ripastris et Hybrides américains connus jusqu'à ce jour.	Duchess	100 500
Il importe, dit M. Willard, de ne pas confondre cette plante avec les autres Ripastris mâles comme elle : Ripastris St-Georges, Reich, Richter, Gallard, Lascastelles, Sijas, Kati-cola, etc., etc.	Herbemont	10 50
Pour plus amples renseignements, demander la notice sur le Ripastris Phénomène du Lot vrai, envoyée franco sur demande.	Herbemont d'Aurelle	100 150
	Herbemont Touzan	100 150
	Jacquez à gros grains	10 40
	Jacquez d'Aurelle	100 150
	Jacquez d'Aurelle Cazalis	300 500
	Othello	10 30
	Noah	20 100
	St-Sauveur (extra-fertile)	50 150
	Sénéquas	50 100
	Triumph	40 80
	Berlandieris Planchon	300 500
	Berlandieris du Texas, la p.	1 2
	Chiréna	200 400
	Cordifolia	50 100
	Riparia Ripustris	50 100
	Riparia tomentoux	40 30
	Riparia gloire	20 50
	Ripustris large feuille	15 50
	Ripustris du Lot	40 100
	Solonis	10 40
	Vialla	10 40
	York Madeira	15 50

N. B. — Je garantis la fraîcheur et l'authenticité de toutes mes fournitures sur facture. Je garantis aussi la reprise de tous mes plants greffés et racinés, plantés avant fin février, à l'automne prochain, je m'engage à remplacer les manquants.

SANS ENGAGEMENT COMME QUANTITÉS. Je m'engage à livrer les quantités et variétés portées sur la carte, qu'autant que la vente sera définitivement confirmée par correspondance.

MAPHIA DU JAPON, 1 fr. le kilo, Pince Aliés, 4 fr. Bouchons fendus, 4 fr. le mille. Surgeons de la Grande comode rugosse du Caucase, frottage produisant huit récoltes par an, 200,000 kilog. — Prix 5 fr. les 100 racines, 40 fr. les 1000 racines.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an :

France 5 fr.

Etranger 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

25 ANS DE SUCCÈS.



MAISON DE CONFIANCE

LA POSE DES DENTS

Le Redressement & toutes les Opérations relatives à l'ART DENTAIRE.

AUDOUARD

Chirurgien-Dentiste

16 Rue du Maréchal Brune

BRIVE (CORRÈZE)

Nota. — MAUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive, pour le consulter, à vouloir bien lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE : AUDOUARD BRIVE.

AVIS

Bon cavalier et jockey, bon conducteur très ardent, courageux pour les chevaux, demande place sérieuse.

S'adresser au Bureau du *Journal du Lot*.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.



VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques ; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens ; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey ; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT

6, Rue de la Liberté, Cahors

La Grande Encyclopédie

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE MM. :
 BERTHELOT, sénateur, membre de l'Institut.
 H. DERENBOURG, prof à l'École des langues orientales.
 F.-Camille DREYFUS, député de la Seine.
 A. Giry, professeur à l'École des chartes.
 GLASSON, de l'Institut, prof à la Faculté de droit.
 Dr L. HAHN, bibliothécaire de la Faculté de médecine.
 C.-A. LAISANT, docteur ès sciences mathématiques.
 H. LAURENT, examinateur à l'École polytechnique.
 E. LEVASSEUR, de l'Institut, prof au Collège de France.
 H. MARION, professeur à la Sorbonne.
 E. MUNTZ, conservateur de l'École des beaux-arts.
 A. WALTZ, prof à la Faculté des lettres de Bordeaux.

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE, dont les articles sont rédigés et signés par plus de 500 collaborateurs — tous éminents spécialistes — est le seul ouvrage français de cette nature justifiant son titre. Elle formera environ 28 volumes gr. in-8° cotombier de 1200 pages, qui se publient par livraisons de 48 pages paraissant le jeudi de chaque semaine.

Broché : 600 fr.
 Payables : 10 fr. par mois ou 500 fr. comptant

La Grande Encyclopédie en deux tomes. — Livrer d'une multitude de volumes indigènes de l'omniscience. (Arsène HOUSSEAU)

Relié : 750 fr.
 Payables : 15 fr. par mois ou 650 fr. comptant

Demander Prospectus détaillé aux Éditeurs

H. LAMIRAILLT et C^{ie}, 61, rue de Rennes, Paris

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Peinture Vitrierie Faux bois Marbre

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints en tous genres Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.